

# RAPPORT ANNUEL

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Communauté de Communes  
PAYS DES SORGUES  
MONTS DE VAUCLUSE



Notre site internet  
[www.paysdessorgues.fr](http://www.paysdessorgues.fr)

Nos réseaux sociaux  
[paysdessorgues](#)



ANNÉE  
2024

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 : LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>6</b>
I.    La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	6
II.   La collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	10
III.  La collecte du verre	15
IV.  La collecte des papiers	16
V.   La collecte des textiles	17
VI.  Les encombrants	18
VII. Les déchets ne provenant pas des ménages	19
VIII. Le traitement des déchets	20
<b>SYNTHESE GLOBALE DES TONNAGES DE LA CCPSMV</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE 2 : LA COMMUNICATION ET LA PREVENTION</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE 3 : LA REDEVANCE SPECIALE</b>	<b>26</b>
<b>CHAPITRE 4 : LES DECHETERIES INTERCOMMUNALES – L’ISLE SUR LA SORGUE ET LE THOR / CHATEAUNEUF DE GADAGNE</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE 5 : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTE ET DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES</b>	<b>34</b>
I.    Budget Collecte et Traitement	34
II.   Déchèteries de L’Isle sur la Sorgue et du Thor / Châteauneuf de Gadagne	34
III.  La TEOM perçue	35
IV.  Recettes issues de la collecte des déchets	35
<b>CONCLUSIONS</b>	<b>38</b>
<b>PERSPECTIVES</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE 1 : EVOLUTION DU PRIX DE REPRISE A LA TONNE DES MATERIAUX SUR L’ANNEE 2024</b>	<b>38</b>

# PRESENTATION

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) - créée par arrêté préfectoral du 28/12/2001 - regroupe les communes de Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse, L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne.

Son siège est domicilié au 350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'Isle sur la Sorgue.

Dans l'exercice de ses compétences, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2003, la CCPSMV conçoit, engage et conduit une politique stratégique de gestion globale des déchets.

Grâce aux mises en place simultanées d'une planification pluriannuelle d'actions et d'un plan de communication, elle incite à la prévention et au tri de déchets permettant de favoriser le recyclage, le compostage et la valorisation.

Elle assure également la gestion de deux déchèteries : l'une à L'Isle sur la Sorgue et l'autre au Thor.

Le présent rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi au titre de l'année 2024 conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

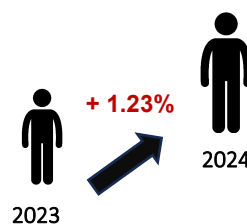
Il est destiné à informer tout public sur la gestion de ce service.

## L'évolution de la population depuis 3 ans

	2022	2023	2024
L'Isle sur la Sorgue	20 531	20 467	20 815
Fontaine de Vaucluse	589	582	587
Saumane de Vaucluse	941	923	905
Le Thor	9 043	9 035	9 068
Châteauneuf de Gadagne	3 452	3 510	3 567
<b>TOTAL</b>	<b>34 556</b>	<b>34 517</b>	<b>34 942</b>

Population légale en vigueur au 1er janvier 2025

**EVOLUTION  
DE LA POPULATION  
2023 - 2024**



## Une empreinte touristique significative

En raison de sa situation géographique, le tourisme est une activité économique majeure du territoire. Cette attractivité induit d'importantes variations saisonnières, avec une nette augmentation de population pour certaines communes, notamment durant la saison estivale.















Ce qui implique l'adaptation du service intercommunal de gestion des déchets.

## La Commission Prévention et Gestion des Déchets et Assimilés

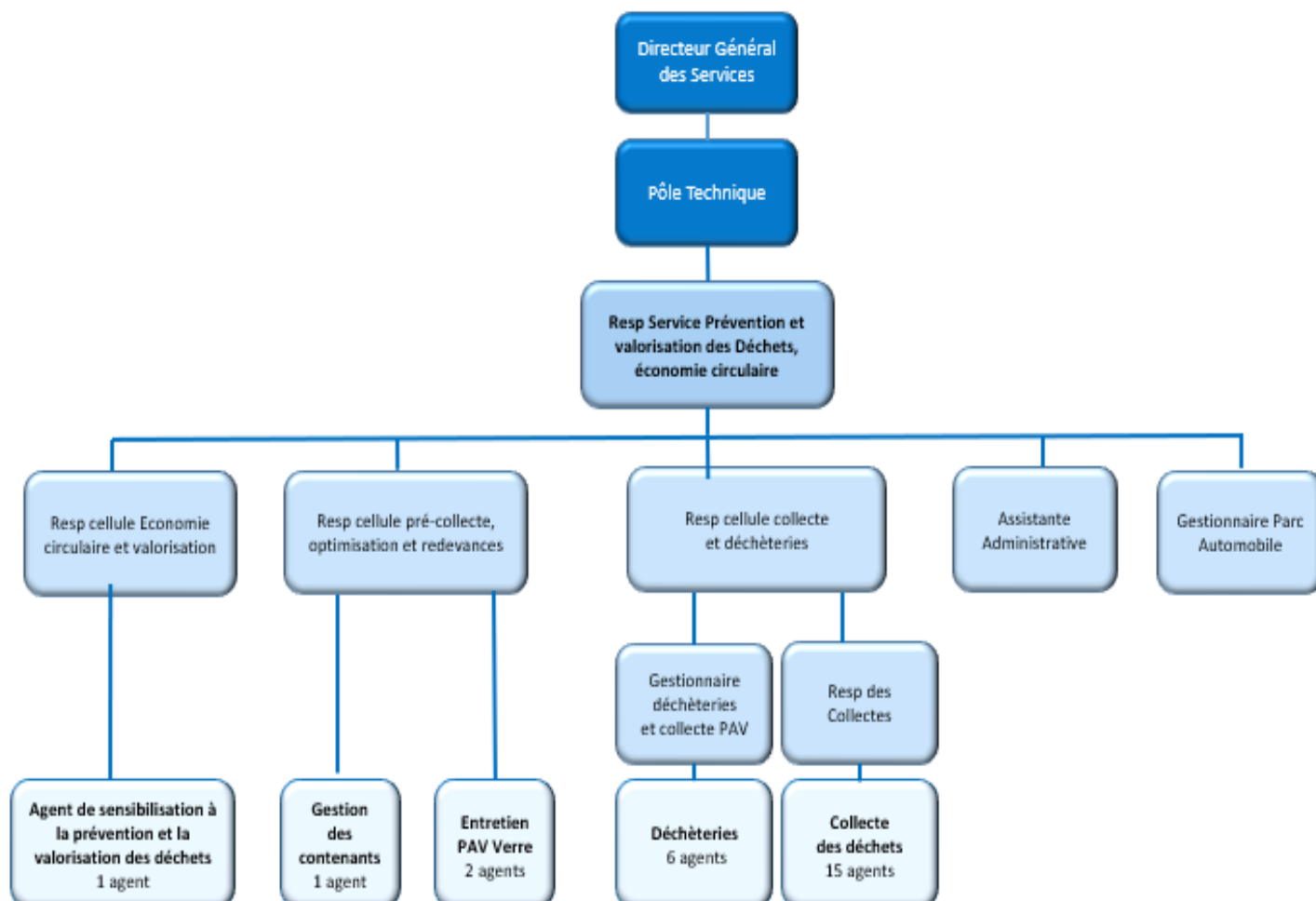
La Commission «Prévention et Gestion des Déchets et Assimilés» est composée de 14 élus et présidée par un Vice-Président de la CCPSMV.

Après présentation à la Commission puis avis du Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire se réunit pour valider les décisions par délibération.

### Composition de la commission en 2024 :

-  Etienne KLEIN – Président de la Commission – Châteauneuf de Gadagne
-  Philippe ROUX – L'Isle sur la Sorgue
-  Sabine PLANEILLE – L'Isle sur la Sorgue
-  Christiane BAUDOUIN – L'Isle sur la Sorgue
-  Serge FUALDES – L'Isle sur la Sorgue
-  Lionel GOMEZ – Le Thor
-  Christiane DAVID-MATHIEU – Le Thor
-  Véronique AGOGUE-FERNAILLON – Le Thor
-  Isabelle IMPERATORI – Le Thor
-  Alain GAILLARD – Fontaine de Vaucluse
-  Patrice LEBLOND – Fontaine de Vaucluse
-  Franck AIMADIEU – Châteauneuf de Gadagne
-  Laurence CHABAUD-GEVA – Saumane de Vaucluse
-  Anne GRUAULT – Saumane de Vaucluse

## Le Service Prévention et Valorisation des Déchets, Economie Circulaire



## **Les deux syndicats de traitement**

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse est adhérente à deux syndicats de traitement des déchets.

### **LE SIECEUTOM**

Préalablement à la constitution de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et à la mise en place du tri, les communes de L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse étaient déjà adhérentes à un syndicat de traitement des déchets : le SIECEUTOM.



### **LE SIDOMRA**

De même, les communes du Thor et de Châteauneuf de Gadagne avaient confié la compétence « traitement des déchets ménagers » au propriétaire du centre de traitement et de valorisation énergétique à Vedène : le SIDOMRA.



# Chapitre 1 : La collecte des déchets ménagers et assimilés

## I. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



La collecte des ordures ménagères résiduelles se compose de l'ensemble des déchets produits par les ménages, ne faisant pas l'objet d'une collecte séparative en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté permettant leur recyclage.

### A. Les communes adhérentes au SIECEUTOM :

L'Isle sur la Sorgue  
Fontaine de Vaucluse  
Saumane de Vaucluse

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages en bacs est assurée en régie par le personnel communautaire.

Le vidage des colonnes à ordures ménagères résiduelles, à emballages, à verre, à papiers, à cartons et à textiles est confié à des sociétés privées.

L'ensemble de la population est desservi selon des modes de collecte en point de regroupement et en point d'apport volontaire. Cette diversité résulte du caractère rural et semi-rural du territoire, des centres-villes des communes et d'une forte fréquentation touristique.

### a. Organisation et fréquence de la collecte des OMR

#### Bacs collectifs en régie

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en containers collectifs par la collectivité (régie) et en colonnes par un prestataire privé. Les centres-villes de ces 3 communes sont équipés d'ascenseurs à bacs enterrés.



**2024**  
**1 749 bacs**  
**660 litres**

\*Recensement par cartographie

#### Fréquence de collecte des bacs

Zones	Centre-ville L'Isle sur Sorgue	Hors Centre-ville L'Isle/Sorgue Fontaine de Vaucluse	Grands ensembles collectifs et voies principales L'Isle/Sorgue	3 hameaux St Antoine Velorgues Petit Palais	Centre-ville Fontaine de Vaucluse	Saumane de Vaucluse
OMR en bacs	6	2	3	2	5	2
	<i>7 en période estivale</i>				<i>6 en période estivale</i>	

#### Colonnes en prestation privée

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 une collecte des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées a été créée. Cette collecte est assurée par la société SAROM.

**72 colonnes sont installées sur le territoire de L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse.**

Elles sont collectées de façon hebdomadaire, excepté durant la période estivale où le vidage de certaines colonnes est effectué 2 fois par semaine.

Sur le territoire de ces 3 communes, sont présents :

- 1 749 bacs 660 litres ;
- 56 colonnes aériennes ;
- 12 colonnes enterrées ;
- 4 colonnes semi-enterrées ;
- 28 ascenseurs à bacs.

### b. Evolution des tonnages des OMR



	2021	2022	2023	2024
	Collecte en conteneurs	Collecte en conteneurs	Collecte en conteneur	Collecte en conteneurs
Janvier	548	564	538	505
Février	543	513	463	482
Mars	657	625	550	509
Avril	630	624	523	547
Mai	698	686	626	589
Juin	714	667	639	550
Juillet	770	647	634	630
Août	818	713	660	628
Septembre	677	614	565	566
Octobre	637	568	572	538
Novembre	67	555	509	466
Décembre	595	574	500	473
<b>TOTAL</b>	<b>7 934</b>	<b>7 350</b>	<b>6 778</b>	<b>6 483</b>



	2021	2022	2023	2024
	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes
Janvier		21	38	46
Février		18	34	52
Mars		20	46	52
Avril		23	45	67
Mai		29	48	72
Juin	3	22	52	62
Juillet	14	41	50	82
Août	20	40	55	71
Septembre	16	43	49	72
Octobre	16	37	40	77
Novembre	20	36	48	62
Décembre	28	48	43	65
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>378</b>	<b>548</b>	<b>780</b>

	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Collecte en conteneurs	7 350	6 778	6483	- 4%
Collecte en colonnes	378	548	780	+42%
Total	7 728	7 326	7 263	-1%
Nb habitants	22 061	21 972	22 307	+2 %
Kg / an / hab.	350	333	326	-2%

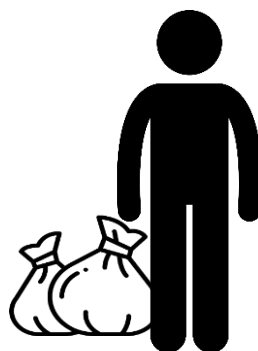
En 2024, la production totale d'OMR a été de 7 263 tonnes. Elle a diminué de 1% par rapport à 2023.

L'ISLE SUR LA SORGUE – FONTAINE DE VAUCLUSE – SAUMANE DE VAUCLUSE

322 kg/habitant en Vaucluse\*  
350 kg/habitant en PACA\*  
246 kg/habitant moyenne nationale\*\*

\*Chiffres Région SUD 2022  
\*\* Chiffres 2021 SINOE

**Production d'OMR pour 2024**  
7263 tonnes soit **326 kg/habitant**



2021 : 364  
2022 : 350  
2023 : 333  
**2024 : 326**

**EVOLUTION 2021 - 2024**  
Nombre de kilos  
par an et par habitant

## B. Les communes adhérentes au SIDOMRA

Le Thor  
Châteauneuf de Gadagne

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages de Châteauneuf-de-Gadagne et de Le Thor est assurée par la société SAROM qui se charge également de la collecte des colonnes à ordures ménagères résiduelles.

Le traitement des déchets est délégué au syndicat SIDOMRA qui gère le contrat avec CITEO pour ses communes adhérentes.

### a. Organisation et fréquence de la collecte des OMR

La majorité des habitants est desservie en porte à porte.

Les habitats collectifs sont collectés en bacs de regroupement ou en colonnes pour les ordures ménagères résiduelles.

La collecte des OMR a fait l'objet d'une optimisation qui s'est traduite par une réduction de la fréquence de 2 passages à 1 passage hebdomadaire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Les nouvelles orientations de la collectivité (développement de colonnes OM en ville et de colonnes enterrées dans les habitats collectifs) expliquent en partie l'augmentation de certains tonnages en 2024.

Sur le territoire de ces deux communes sont présents :

- 10 colonnes aériennes ;
- 15 colonnes enterrées ;
- 1 colonne semi-enterrée

## b. Evolution des tonnages des OMR

	2021	2022	2023	2024
	Collecte en conteneurs	Collecte en conteneurs	Collecte en conteneurs	Collecte en conteneurs
Janvier	257	246	234	242
Février	241	230	213	199
Mars	271	262	248	209
Avril	262	264	238	227
Mai	277	267	258	240
Juin	295	269	258	204
Juillet	290	274	252	255
Août	282	283	267	248
Septembre	271	246	252	207
Octobre	269	240	218	238
Novembre	246	257	229	190
Décembre	268	263	215	209
<b>TOTAL</b>	<b>3 229</b>	<b>3 101</b>	<b>2 882</b>	<b>2 668</b>

LE THOR  
CHATEAUNEUF DE GADAGNE

322 kg/habitant en Vaucluse\*  
350 kg/habitant en PACA\*  
246 kg/habitant moyenne nationale\*\*

\*Chiffres Région SUD 2022  
\*\* Chiffres 2021 SINOE

Production d'OMR 2024

3 183 tonnes  
soit 252 kg/habitant



	2021	2022	2023	2024
	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes
Janvier	0,96	8	12	18
Février	2,25	7	10	22
Mars	2,18	7	15	25
Avril	3,08	8	12	24
Mai	2,40	9	12	32
Juin	3,17	8	11	26
Juillet	5,17	14	10	24
Août	6,38	11	10	34
Septembre	5,52	9	10	26
Octobre	6,15	11	14	28
Novembre	6,44	9	15	29
Décembre	9,20	12	23	27
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>114</b>	<b>154</b>	<b>315</b>

	2022	2023	2024	Evolution 2023 - 2024
Collecte en conteneurs	3 101	2 882	2 668	-7%
Collecte en colonnes	114	154	315	+ 105%
Total	3 215	3 036	3183	+5%
Nb habitants	12 495	12 545	12 635	+1%
Kg / an / hab.	257	242	252	+4%

En 2024, la production totale d'OMR a été de 3 183 tonnes, soit une augmentation de 5% par rapport à 2023.

## II. La collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Cette collecte se compose d'emballages en carton (briques alimentaires, cartonnettes), flacons en plastique, boîtes et canettes en acier et aluminium (aérosols, barquettes), et enfin de cartons bruns qui sont recyclés dans leurs filières respectives et spécifiques.

### A. Harmonisation de la collecte des emballages

L'extension des consignes de tri en 2022 s'est accompagnée d'une optimisation et d'une harmonisation des modalités de collecte des emballages.

Après la réalisation d'une étude technico-économique, la CCPSMV est passée en collecte en point d'apport volontaire via un déploiement de colonnes finalisé en juillet 2023.

266 colonnes ont remplacé les modes de collecte en bacs de regroupement et en sacs jaunes sur le territoire communautaire.

L'objectif étant d'harmoniser la collecte des emballages sur tout le territoire et ainsi de réduire les impacts environnementaux et financiers de cette collecte.

Toutefois, les cœurs de ville de L'Isle sur la Sorgue et de Châteauneuf de Gadagne continuent de bénéficier d'une collecte en sacs jaunes translucides à vélo une fois par semaine.

Une collecte en bacs existe toujours sur notre territoire, elle est réservée aux professionnels soumis à la redevance spéciale.

### B. Organisation et fréquence de la collecte sur le territoire de la CCPSMV

#### a. La collecte en colonnes



Les emballages recyclables sont à déposer en vrac dans les colonnes jaunes installées sur le territoire.

La collecte des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées est assurée par la société SAROM.

#### b. La collecte à vélo



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans le centre-ville de L'Isle sur la Sorgue et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 dans le centre-ville de Châteauneuf de Gadagne, la CCPSMV expérimente la collecte à vélo des emballages recyclables en partenariat avec CITEO.

L'objectif est de réduire les nuisances sonores liées à la collecte très matinale, réduire les risques liés au déplacement d'un poids lourd dans un centre ancien et augmenter la visibilité du service.

#### Nombre de sacs jaunes distribués par an et par commune

	2021	2022	2023	2024
Le Thor	137 700	102 600	34 500*	0
Châteauneuf de Gadagne	74 400	76 800	43 500**	10 000
L'Isle sur la Sorgue	17 400	17 700	18 000	18 900
<b>Total</b>	<b>229 500</b>	<b>197 100</b>	<b>96 000</b>	<b>28 900</b>

\* Depuis la fin du mois de mai 2023, la commune du Thor est passée en colonnes avec suppression totale des sacs jaunes

\*\* Depuis le début du mois de juillet 2023, la commune de Châteauneuf de Gadagne est passée en colonnes, seul le centre-ville est resté en sacs jaunes

## C. Evolution des tonnages emballages



### Production EMR

2024

1082.4 tonnes

soit

31,3 kg/habitant

	2021	2022	2023	2024
	Collecte en conteneurs	Collecte en conteneurs	Collecte en conteneurs	Collecte en conteneurs
Janvier	79	66	53	3,8
Février	61	59	40	3,6
Mars	80	60	37	4
Avril	71	70	27	5,2
Mai	76	76	26	5,5
Juin	72	69	15	6
Juillet	70	73	4	7,7
Août	78	83	5	6
Septembre	71	72	5	7
Octobre	74	63	5	8,5
Novembre	65	68	4	5,8
Décembre	73	57	3	6,3
<b>TOTAL</b>	<b>870</b>	<b>816</b>	<b>224</b>	<b>69,40</b>



Les choix de changement de dispositifs favorisant les colonnes au profit des bacs expliquent les évolutions de tonnages de ces deux modes de collecte.

	2021	2022	2023	2024
	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes	Collecte en colonnes
Janvier	0,15	6	28	81
Février	0,32	6	23	71
Mars	0,42	8	37	79
Avril	0,52	9	45	88
Mai	1,4	10	59	88
Juin	1,75	9	69	79
Juillet	7,05	12	81	98
Août	6,96	13	86	98
Septembre	8,2	11	65	92
Octobre	6,87	12	79	85
Novembre	6	11	71	75
Décembre	8,94	22	79	92
<b>TOTAL</b>	<b>48,58</b>	<b>129</b>	<b>723</b>	<b>1 026</b>

En 2024, sur le territoire sont présents :

- 233 colonnes aériennes
- 27 colonnes enterrées
- 6 colonnes semi-enterrées.

Toutefois, la production totale d'emballages en 2024 a augmenté de 14% par rapport à 2023 avec 148,4 tonnes de plus.

	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Collecte en conteneurs	816	224	69,4	-75%
Collecte en colonnes	129	723	1 026	+42%
Total	945	947	1 095,4	+14%
Nb habitants	34 556	34 517	34 942	+1%
Kg / an / hab.	27,4	27,4	31,3	+9%

## D. Le tri des emballages pour les communes adhérentes au SIECEUTOM

L'Isle sur la Sorgue  
Fontaine de Vaucluse  
Saumane de Vaucluse

Après tri sur le centre de VALRENA à Nîmes par la société Paprec, les matériaux sont mis en balle et expédiés vers les filières suivantes :

Matériaux	Villes de destinations
Acier	Aviles (Espagne), Alès (France) ou Dunkerque (France) selon la qualité de la matière
Aluminium	Compiègne (France)
Cartons	21 usines de recyclage en France
Briques alimentaires	2 usines de recyclage en France, 1 en Italie et 1 en Espagne
Plastiques PET foncé	Colmar (France)
Plastiques PET clair	Sainte Marie la Blanche (France)
Plastiques film	Quart de Poblet (Espagne) et Porto de Mos (Portugal)
Plastiques PEH PP PS	Quart de Poblet (Espagne)
Gros de mag	SAICA Espagne
Refus de tri	Bruguières (31) en incinération Montblanc (34) en enfouissement

Les tonnages correspondent à la production théorique de matériaux recyclables de l'année 2024 par rapport aux emballages entrants. Ces déchets recyclables sont issus de la collecte en bacs pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale et de l'ensemble des colonnes d'apports volontaires du territoire.

Chaque mois, une caractérisation est réalisée afin de déterminer le taux de chaque matériau dans la collecte des emballages recyclables.

Il permet également de déterminer le taux de refus, c'est-à-dire le pourcentage d'erreur de tri par rapport aux emballages collectés.

## Répartition par flux de la collecte des emballages entre 2021 et 2024

	Acier	Aluminium	Papiers	Cartons	Briques alimentaires	Autres papiers	Plastiques	Refus
2021	5,66%	1,77%	7,68%	31,45%	2,33%	3,76%	20,07%	27,29%
2022 avant ECT	5,60%	1,86%	9,04%	33,38%	2,28%	4,83%	19,99%	23,02%
2022 après ECT	4,43%	1,19%	17,03%	30,29%	1,89%	5,86%	16,04%	23,27%
2023	4,91%	1,74%	8,86%	34,10%	2,40%	6,26%	18,95%	22,77%
2024	5,23%	1,76%	6,72%	32,38%	1,96%	6,61%	18,75%	26,59%

## Prix de reprise à la tonne par flux de la collecte des emballages entre 2021 et 2024

	Acier	Aluminium	Papiers	Cartons	Briques alimentaires	Autres papiers	Plastiques	Refus
Recette moyenne à la tonne pour 2021	227 €	558 €	0 €	123 €	10 €	0 €	281 €	0 €
Recette moyenne à la tonne pour 2022	191 €	649 €	0 €	115 €	10 €	0 €	407 €	0 €
Recette moyenne à la tonne pour 2023	191 €	570 €	0 €	151 €	13 €	0 €	136 €	0 €
Recette moyenne à la tonne pour 2024	198 €	506 €	0 €	105 €	13 €	0 €	147 €	0 €

La répartition des matières est calculée sur 12 prélèvements.

Le taux de refus du bac et de la colonne jaune représente un peu plus d'¼ de la poubelle. On note une dégradation de la qualité en 2024.

Les prix de reprise des matières recyclables dépendent des marchés mondiaux. Ainsi, ils varient chaque mois. Cependant, des tendances se dégagent : l'aluminium est toujours la matière qui a le plus de valeur, suivi de l'acier et du plastique. Les recettes à 0 € ne signifient pas que la matière n'est pas recyclée mais qu'elle n'a pas suffisamment de valeur marchande pour recevoir une recette.

Concernant le papier, cette matière n'a de la valeur que lorsqu'elle est déposée dans les colonnes spécifiques à ce matériau.

### D. Le tri des EMR pour les communes adhérentes au SIDOMRA



Le Thor  
Châteauneuf de Gadagne

Après tri sur le centre du SIDOMRA à Vedène, les matériaux sont mis en balle et expédiés vers les filières suivantes :

Matériaux	Destinations
Acier	PAPREC France et Espagne
Aluminium	PAPREC Espagne
Mix Plastiques rigide	CITEO France
Plastiques souples	CITEO France
Briques alimentaires	SUEZ Italie
Cartons	SUEZ France et Espagne
Gros de mag	SAICA Espagne
Journaux, revues, magazines	GOLBEY France
Refus de tri	SIDOMRA France

### Répartition par flux de la collecte des emballages entre 2021 et 2024

	Acier	Aluminium	Papiers	Cartons	Briques alimentaires	Autres papiers	Plastiques	Refus
2021	4,62%	1,26%	12,48%	23,35%	2,92%	12,64%	22,11%	20,63%
2022 avant ECT	5,57%	0,93%	6,93%	28,21%	2,90%	17,56%	15,62%	22,27%
2022 après ECT	4,81%	0,82%	10,73%	22,27%	1,59%	20,63%	19,85%	19,30%
2023	5,78%	1,00%	10,67%	26,01%	1,07%	12,45%	23,14%	19,88%
2024	3,58%	0,62%	8,62%	21,32%	1,29%	13,88%	23,27%	27,45%

-  Pour les territoires pris en charge par le SIDOMRA à Vedène, la recette de la revente des matières est déduite directement des coûts de tri des emballages et de traitement des OMR.
-  La répartition des matières est calculée sur 6 prélèvements pour les communes du Thor et de Châteauneuf de Gadagne.

Après une diminution du taux de refus dans les emballages suite au passage aux ECT, celui-ci a augmenté en 2024 en dépassant  $\frac{1}{4}$  du total des emballages.

### III. La collecte du verre

La collecte du verre est composée de bouteilles, de bocaux et de pots.

#### A. La collecte et le traitement des emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés par l'entreprise MINERIS en Point d'Apport Volontaire (PAV) dans les 121 colonnes disposées sur le territoire communautaire.

En 2024, 1 385 tonnes ont été collectées. L'entreprise MINERIS assure la valorisation de ce flux par une filière de recyclage.

#### B. Evolution des tonnages

	2021	2022	2023	2024
Janvier	83	102	106	109
Février	74	99	93	91
Mars	95	92	91	95
Avril	92	109	113	129
Mai	114	130	139	124
Juin	135	132	119	128
Juillet	147	138	136	129
Août	195	171	181	179
Septembre	109	93	114	120
Octobre	107	139	126	117
Novembre	98	81	93	72
Décembre	92	92	87	92
<b>Total</b>	<b>1 341</b>	<b>1 378</b>	<b>1 397</b>	<b>1 385</b>
Nb habitants	34 605	34 556	34 517	34 942
Kg / an / hab	38,75	39,88	40,47	39,63

- 34 kg/habitant en Vaucluse\*
- 26 kg/habitant en PACA\*
- 34 kg/habitant moyenne nationale\*\*

\*Chiffres Région SUD 2022

\*\* Chiffres 2021 ORDEEC

#### Production VERRE 2024

1385 tonnes

soit 40 kg/habitant



**En 2024, la production totale de verre a été de 1 385 tonnes.**

En **baisse de 1%** par rapport à 2023.

Le verre collecté sur le territoire de la CCPSMV est destiné à la filière de recyclage O'I-MANUFACTURING située à Vergèze (30).

## IV. La collecte des papiers

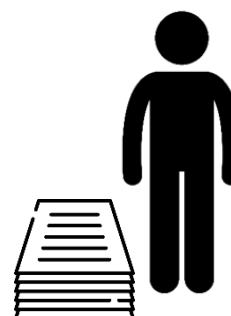
Cette collecte se compose de journaux, magazines, publicités, enveloppes, papiers, catalogues, annuaires, courriers, lettres, livres et cahiers.

### A. La collecte et le traitement des papiers

Les papiers sont collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) dans les 94 colonnes disposées sur le territoire de la CCPSMV. La collecte a été assurée par l'entreprise SAROM.

### B. Evolution des tonnages des papiers

	2021	2022	2023	2024
Janvier	38	26	32	23
Février	15	19	15	22
Mars	37	29	14	27
Avril	29	26	37	31
Mai	29	27	24	22
Juin	46	33	29	28
Juillet	27	20	21	29
Août	15	33	34	21
Septembre	32	23	13	24
Octobre	32	18	21	27
Novembre	26	40	26	33
Décembre	38	31	18	13
<b>TOTAL</b>	<b>363</b>	<b>323</b>	<b>283</b>	<b>300</b>
Nb habitants	34 605	34 556	34 517	34 942
Kg/an/hab	10,49	9,35	8,2	8,58



14 kg/habitant en  
Vaucluse\*  
13.9 kg/habitant en PACA\*  
18.3 kg/habitant moyenne  
nationale\*

*\*Chiffres 2020 CITEO*

**Production PAPIER 2024**

**300 tonnes**

**soit 8.58 kg/habitant**

La baisse régulière de la consommation de papier par les ménages et les entreprises engendre une diminution des tonnages collectés pour ce matériau.

Ces chiffres sont à nuancer car ils ne prennent pas en compte le papier déposé dans les contenants destinés à recevoir les emballages.

En 2024, la production totale de papier en colonne a été de 300 tonnes. Elle a légèrement augmenté en 2024 : +6% par rapport à 2023.

Le papier collecté sur le territoire de la CCPSMV est destiné à la filière de recyclage NORSKE située à Golbey (88).



## V. La collecte des textiles

La collecte de textiles est composée de vêtements, linge de maison, chaussures et maroquinerie.

### A. La collecte



C'est la société PHILTEX qui collecte les textiles triés sur le territoire.

Textiles, linge de maison et chaussures (TLC) sont collectés dans les 42 colonnes mises à disposition sur le territoire de la CCPSMV.

Cette collecte permet de détourner ces flux des ordures ménagères résiduelles et de ne pas alourdir la gestion financière des déchets.

59% sont réutilisés en seconde main et le reste est recyclé (en isolants, en briquettes de combustible par exemple). Seulement 0,4% n'est pas valorisé.



### B. Evolution des tonnages

RECAPITULATIF POIDS COLLECTES en Kg ANNÉE 2024				CC PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE																169 801
Adresse	Complément d'adres	C	Ville	Nom de	JAD1	ELK	AR	AI	A	JA	JB	AC	EA	ECY	FE	EGE				
625 avenue Voltaire Garcin	Tennis club	84800	CHATEAUNEUF DE GADANE	1	527	403	310	320	512	288	385	490	280	518	629	555		5 217		
239 avenue de la gare	Services techniques	84800	CHATEAUNEUF DE GADANE	2	992	837	434	800	800	800	805	665	490	592	962	777		8 554		
hemin de la Tuilerie/Route de St Sa	PAV	84470	CHATEAUNEUF DE GADANE	1	248	217	93	320	288	224	245	140	140	370	185	296		2 766		
469 route de Cavailon	lie Village - Camping Les F	84800	FONTAINE DE VAUCLUSE	1	31	279	217	128	288	128	175	140	140	259	370	407		2 562		
524 Chemin de la Brouillasse	PAV	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	217	310	217	256	224	160	245	175	175	407	222	296		2 864		
284 Chemin de st Jean	0	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	186	434	195	128	128	128	210	175	175	222	222	148		2 311		
647 Route de Saumane	0	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	195	527	806	256	320	384	525	280	420	444	148	407		4 622		
446 Avenue Jean Bouin	CES Jean Bouin	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	248	465	186	192	288	224	315	210	175	370	592	259		3 524		
45 avenue Jean Bouin	agricole la Ricarde-CC La	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	310	465	248	160	320	256	280	245	210	370	444	333		3 641		
864 chemin de l'école d'agriculture	0	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	372	465	186	288	512	352	385	315	210	481	370	444		4 386		
1540 Chemin de l'école d'Agriculture	Déchèterie	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	2	806	1116	868	864	864	608	805	1050	735	1480	629	1147		16 522		
7 Route du Thor - Départementale	Après CB matériaux	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	279	279	341	416	576	288	350	280	385	555	333	370		4 452		
415 Chemin des Nevons	Stade des Nevons	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	195	124	279	160	224	288	315	210	105	518	222	185		2 788		
47 allée des Nevons	Lotissement Laplasse	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	403	434	434	416	384	288	560	455	385	777	333	481		5 356		
801 Route d'Apt	Camping La Sorguette	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	124	589	217	256	288	256	315	315	140	444	222	333		3 438		
Cours du Portalet	Parking Portalet	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	217	434	310	256	352	224	315	315	140	629	407	370		3 563		
2 avenue Napoléon Bonaparte	Parking Capucins	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	186	589	372	256	416	224	280	385	385	555	259	407		3 314		
Avenue Marius Jouveau	HLM Rabenas	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	310	434	403	256	416	320	525	490	280	629	555	518		5 136		
Route de Robion	Hameau de Petit Palais	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	0	0	248	160	288	192	70	280	140	444	333	37		2 182		
1228 Route de Carpentras	Sortie St Antoine	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	372	186	341	352	512	320	455	315	420	666	592	481		5 612		
400 Route de la maison d'Enfants	lotissement les Cer	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	93	124	248	288	480	288	455	315	350	666	407	444		4 158		
399 Route de la Roque sur Pernes	Les Abricotiers à côté co	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	248	93	248	192	352	352	350	245	175	370	333	222		3 166		
Route de Carpentras	Parking Intermarché	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	3	1302	1085	1674	1120	2048	1696	1680	1575	1435	1887	1554	1887		16 543		
Chemin des Espégluges	service Super U-Route Cal	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	124	248	93	128	192	224	245	210	70	259	296	259		2 348		
chemin de Beaupré/Avenue Voltaire	PAV	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	217	341	279	192	352	256	350	350	280	518	296	296		3 727		
330 Avenue de l'Arc	0	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	1	279	279	165	160	320	256	280	280	105	333	259	296		3 662		
13 chemin Donne - route d'Avignon	Déchèterie	84800	LE THOR	1	310	496	372	320	416	352	420	490	105	296	370	444		4 351		
199 chemin des Coudelières	Stade Le Bourdis	84800	LE THOR	1	372	496	217	384	352	224	385	350	245	407	518	333		4 263		
Ille Jean Bouin/Route département	Collège du pays de sorgues	84800	LE THOR	1	186	195	465	416	704	320	455	665	280	629	444	444		5 163		
3 cité St Sébastien	côté coiffeur CARPE DIE	84800	LE THOR	1	248	279	195	128	288	160	210	105	140	259	185	259		2 416		
23 route de Caumont	Intermarché	84800	LE THOR	1	465	527	310	448	512	256	490	630	280	222	629	481		5 286		
253-339 Cours des vigneron	Cave Coopérative	84800	LE THOR	2	620	589	589	544	768	576	735	630	560	110	999	1258		8 578		
125 Chemin de la Grange	0	84800	LE THOR	1	620	434	248	256	352	160	210	455	105	370	259	370		5 833		
84 Impasse du vélodrome	0	84800	LE THOR	1	248	341	195	128	224	160	140	70	70	296	185	222		2 228		
112 chemin de Montlard	Traversée Montlard	84800	LE THOR	1	279	310	279	192	384	192	280	245	140	370	259	296		2 226		
saumane - 1141 Route Fontaine de V	Le Golf	84800	SAUMANE DE VAUCLUSE	1	195	372	217	160	288	224	210	140	140	444	333	222		2 563		
route de Saumane/400 route de La	Ecole primaire	84800	SAUMANE DE VAUCLUSE	1	62	310	310	96	544	256	210	105	175	333	407	333		3 141		
			<b>TOTAUX</b>	<b>42</b>	<b>11966</b>	<b>15066</b>	<b>12679</b>	<b>11392</b>	<b>16576</b>	<b>11904</b>	<b>14665</b>	<b>13790</b>	<b>10185</b>	<b>19499</b>	<b>15762</b>	<b>16317</b>		<b>165861</b>		

2 kg/habitant en PACA\*

3,1 kg/habitant au niveau national\*

\*ratios 2021

Production TEXTILE 2024

170 tonnes

soit 4.8 kg/habitant



170 tonnes ont été collectées en 2024 contre 136 en 2023

Soit une augmentation de 25%

## VI. Les encombrants

En raison de leur poids ou de leur volume, les déchets de type « encombrants » ne peuvent être pris en compte par la collecte régulière.

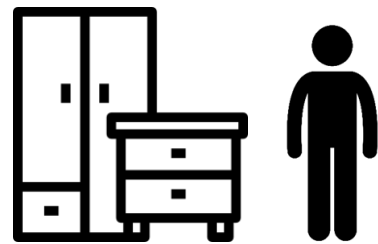
Quand cela est possible, les particuliers qui résident sur le territoire de la CCPSMV sont invités à les déposer dans une des deux déchèteries intercommunales : L'Isle sur la Sorgue et le Thor/Châteauneuf de Gadagne.

De façon exceptionnelle et sur rendez-vous, l'enlèvement des encombrants ménagers est assuré par les services techniques de la CCPSMV le mercredi matin, sur les communes de L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse. Limité à 3 encombrants par ménage, il n'est proposé qu'aux personnes, s'étant préalablement inscrits par téléphone.

Sur les communes du Thor et de Châteauneuf de Gadagne, cette collecte est assurée sur rendez-vous par la Recyclerie des 3 Eco, conformément à la convention signée au 1<sup>er</sup> octobre 2023 entre la CCPSMV et cet acteur majeur de l'économie sociale et solidaire du territoire.

L'ensemble des encombrants collectés sont déposés dans les déchèteries intercommunales.

	2023	2024
Janvier	244	198
Février	248	207
Mars	289	237
Avril	249	247
Mai	278	247
Juin	270	194
Juillet	241	231
Août	221	220
Septembre	208	208
Octobre	228	219
Novembre	224	157
Décembre	171	157
<b>TOTAL</b>	<b>2 871</b>	<b>2 522</b>
Nb habitants	34 517	34 942
Kg/an/hab.	83,2	72,2



**Production**  
**ENCOMBRANTS**  
**DECHETERIES 2024**  
**2 522 tonnes**  
 Soit 72,2 kg/habitant



## VII. Les déchets ne provenant pas des ménages

La Communauté de Communes prend en charge la collecte et le traitement :

- Les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles produits par les entreprises
- Les verres des bars et restaurants, en porte à porte 2 fois par semaine, qui représentent 232 tonnes (242 tonnes en 2023, soit une baisse de 4%).
- Les cartons des commerçants du centre-ville de l'Isle sur la Sorgue sont collectés à vélo et ont représenté 36,70 tonnes en 2024 (35,70 tonnes en 2023 soit une augmentation de 3%)



La périphérie du centre-ville de L'Isle sur la Sorgue, le centre-ville du Thor et les zones d'activités de tout le territoire (hors Châteauneuf de Gadagne) sont collectés en bacs par une benne traditionnelle. 160,7 tonnes ont été collectées en 2024 (160,6 tonnes en 2023).

- Les cartons en colonnes  
L'entreprise en charge de la collecte des colonnes à cartons en 2024 est Paprec.  
Sur les 62 colonnes à cartons réparties sur le territoire de la CCPSMV, 158,5 tonnes ont été collectées. Soit une hausse de 20% par rapport aux 132 tonnes de 2023.



- Les déchets des marchés de L'Isle sur la Sorgue  
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, la collecte des déchets des marchés du jeudi et du dimanche de L'Isle sur la Sorgue est effectuée par SAROM. Le tonnage de ces déchets pour l'année 2024 a été de 90,5 tonnes (contre 100 tonnes en 2023, soit une baisse de 10%).
- Les déchets des marchés du Thor  
La collecte des déchets forains les mercredis et samedis dans la commune du Thor est effectuée dans le cadre du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles. Ces prestations ont été réalisées par la société SAROM depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## VIII. Le traitement des déchets

SAROM effectue la collecte en PAV des OMR et des emballages pour le compte de la CCPSMV sur l'ensemble du territoire

Afin de tenir compte de la répartition des tonnages OMR et EMR entre les 2 syndicats de traitement, SIECEUTOM et SIDOMRA, il a été demandé à SAROM de procéder au vidage des collectes des PAV en respectant la répartition suivante :

	<b>SIECEUTOM</b>	<b>SIDOMRA</b>
PAV OMR	75% du tonnage	25% du tonnage
PAV EMBALLAGES	55 à 65% du tonnage	35 à 45% du tonnage

### **A. Les communes adhérentes au SIECEUTOM :**

L'Isle sur la Sorgue  
Fontaine de Vaucluse  
Saumane de Vaucluse

Le SIECEUTOM est un Syndicat Mixte Intercommunautaire composé des intercommunalités suivantes : Luberon Monts de Vaucluse, Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et Sud Luberon (qui regroupent 26 communes soit une population d'environ 88 555 habitants).

### **Le quai de transfert**

SAROM effectue la collecte en PAV des OMR et des emballages pour le compte de la CCPSMV sur l'ensemble du territoire

Afin de tenir compte de la répartition des tonnages OMR et EMR entre les 2 syndicats de traitement, SIECEUTOM et SIDOMRA, il a été demandé à SAROM de procéder au vidage des collectes des PAV en respectant la répartition suivante.

	<b>SIECEUTOM</b>	<b>SIDOMRA</b>
PAV OMR	75% du tonnage	25% du tonnage
PAV EMBALLAGES	55 à 65% du tonnage	35 à 45% du tonnage

L'ensemble des collectes en bacs des OMR et emballages recyclables de L'Isle sur la Sorgue, Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse est acheminé au quai de transfert du SIECEUTOM situé à Cavaillon.

Les ordures ménagères résiduelles sont ensuite transportées à l'incinérateur propriété du SIDOMRA à Vedène pour être valorisées énergétiquement.

Les emballages réceptionnés sur le quai de transfert sont eux acheminés sur le centre de tri de Valréna à Nîmes.

## Evolution des contributions apportées au SIECEUTOM

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution traitement	1 255 381 €	1 287 866 €	1 321 480 €	1 488 606 €	1 495 815 €	1 328 540€
Contribution travaux	22 437 €	58 873 €	63 363 €	67 536 €	68 996 €	68 996€
TOTAL	1 277 818 €	1 346 739 €	1 384 843 €	1 556 142 €	1 564 811 €	1 397 536€
Evolution en %	15,74%	5,39%	2,83%	12,37%	0,56%	-10,69%

### **B. Les communes adhérentes au SIDOMRA**

Le Thor

Châteauneuf de Gadagne

La Communauté de Communes a délégué au SIDOMRA le traitement des ordures ménagères collectées au Thor et Châteauneuf de Gadagne.

Ce syndicat se charge :

- du traitement, de la valorisation et du recyclage des déchets urbains et assimilés,
- du transport et du traitement par recyclage ou de la valorisation du verre.

Le Syndicat regroupe 3 EPCI (2 Communautés d'Agglomération et une Communauté de Communes, soit 17 communes représentant 221 430 habitants en 2024).

### **L'unité de traitement**

Le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets situé à Vedène est un complexe multi-filières où tri et incinération sont complémentaires, permettant la valorisation matière des déchets issus de la collecte sélective d'une part et la valorisation énergétique des déchets résiduels d'autre part.

## Evolution des contributions apportées au SIDOMRA

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution	395 027€	396 436,94€	415 074€	516 313€	537 669€	507 612€
Evolution en %	- 0,55%	0,36%	4,70%	24,39%	4,14%	-5,59%

### **A. Le traitement des OMR**

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont traitées, en grande majorité, par valorisation énergétique.

N.B : Le traitement des OMR collectées en colonnes ne fait pas partie des chiffres ci-dessous car elles sont acheminées directement à l'incinérateur et ne transite pas par le quai de transfert du SIECEUTOM.

## Modes de Traitement

ISND Entraigues 84	ISND Donzère 26	SUEZ Vedène 84	SIDOMRA Vedène 84
Enfouissement	Enfouissement	Incineration	Incineration
957 tonnes	8 tonnes	527 tonnes	898 tonnes

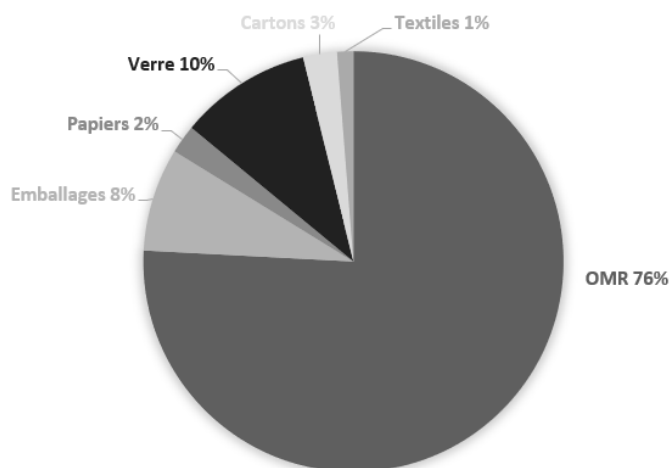
## SYNTHESE GLOBALE DES TONNAGES DE LA CCPSMV :

Type de déchets	2022	2023	2024	
	OMR	10 943	10 362	10 246
Emballages	945	947	1 082	31 kg/hab.
Papiers	323	283	300	9 kg/hab.
Verre	1 144	1 173	1 385	40 kg/hab.
Cartons	134	132	159	5 kg/hab.
	206	196	197	6 kg/hab.
Textiles	151	136	170	5 kg/hab.
<b>TOTAL</b>	<b>14 168</b>	<b>13 552</b>	<b>13 539</b>	<b>387,5 kg/hab.</b>

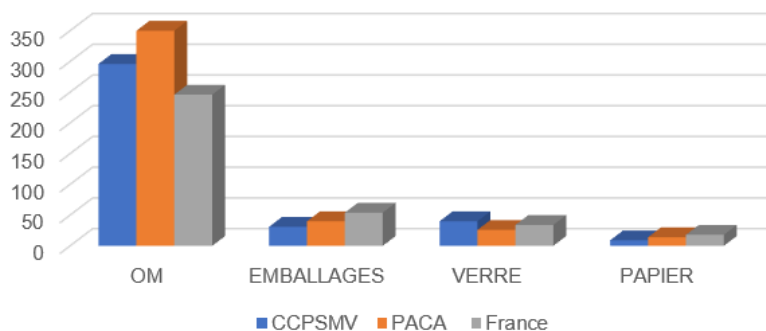
### EVOLUTION 2023 / 2024

La population du territoire intercommunal a légèrement augmenté (+ 425 hab.)  
mais la quantité des déchets collectée a malgré tout très légèrement diminué, - 13 tonnes)

### REPARTITION DES DECHETS PAR TYPE EN %



### NOMBRE DE KILOS PAR HABITANTS PAR FLUX ET PAR TERRITOIRE



## CHAPITRE 2 : LA COMMUNICATION ET LA PREVENTION



Afin de répondre aux besoins spécifiques du service prévention et valorisation des déchets, un agent de sensibilisation et une chargée de communication contribuent, avec le support du service communication, à la mise en œuvre des actions de communication concernant la prévention et la valorisation des déchets du territoire.

### I. La communication sur la prévention et la valorisation des déchets

Pour les besoins en communication, le service a fait réaliser :

- 4 650 guides de déchèteries ont été imprimés ;
- 100 adhésifs à destination des bacs jaunes et 100 pour les bacs de collecte du carton, afin de remplacer ceux qui se sont détériorés avec le temps
- 150 adhésifs ont été imprimés pour les bacs de collecte du verre à destination de certains professionnels assujettis à la Redevance Spéciale (en centre-ville)
- 550 autocollants pour les bacs OMR afin de remplacer ceux qui se sont détériorés avec le temps ;
- 150 guides biodéchets
- 3 bâches « enclos à sapin »

En mai 2024, la CCPSMV a organisé une après-midi à la déchèterie de L'Isle sur la Sorgue avec broyage des déchets verts par l'association le Champ des Possibles, distribution gratuite de compost et présentation du compostage.

Dans le cadre du déploiement de la collecte des biodéchets, une sensibilisation en porte à porte auprès de 227 foyers a été effectuée par l'entreprise HUKA en charge de cette collecte. 115 foyers répartis sur les 6 abris-bacs mis à en place, ont souhaité participer à cette phase test. Un bioseau et un guide sur les biodéchets leur ont été distribués.

Avec l'ouverture de la plateforme à déchets verts en septembre 2024 plusieurs actions de communication ont été mises en place :

- Article sur notre site internet
- Article dans les magazines (n°34 et n°35) – 11 000 et 10 000 ex. imprimés
- 30 affiches diffusées sur les panneaux publicitaires du Thor et de L'Isle-sur-la-Sorgue
- Post sur les réseaux sociaux (Facebook – LinkedIn – Instagram)
- Vidéo (Facebook – LinkedIn – Instagram)
- 1 communiqué de Presse pour les journalistes
- 119 destinataires de la newsletter aux élus (mail)
- 762 destinataires Newsletter générale (mail)
- 1 bâche
- Une soixantaine de personnes étaient présentes lors de l'inauguration



De l'information est également réalisée en porte à porte grâce à l'agent de sensibilisation.

Ce dernier se rend tous les jours sur le territoire communautaire pour vérifier le respect des consignes de gestion des déchets. Il répond également spécifiquement aux besoins des habitants qui en font la demande (création d'un flyer ou d'affiche permettant de communiquer sur un problème ciblé, rencontre avec les habitants...). Il se déplace aux adresses où des erreurs de tri ont été constatées par les agents en charge de la collecte.

## II. Les changements des modalités de collecte et de pré-collecte

La collecte à vélo mise en place en 2023 s'est poursuivie en 2024 : une collecte à vélo des sacs translucides jaunes contenant les emballages a été mise en place dans le centre-ville de Châteauneuf de Gadagne. Pour cela, 300 exemplaires d'un flyer pour annoncer la collecte à vélo dans le centre-ville et une affiche a été créée afin que les commerçants locaux l'appose.

Un article a été publié dans le magazine communautaire et un autre article dans les actualités du site internet.

Une conférence de presse a eu lieu, en septembre, en présence de CITEO pour mettre en avant le projet et donner les premiers résultats.

Enfin, comme chaque année, la CCPSMV intervient dans les écoles du territoire dans le cadre d'une campagne pédagogique. Abordant les sujets de la prévention, du tri et du traitement des déchets, la campagne est prévue pour les classes de CM1 et CM2 et se déroule en deux demi-journées : une présentation en classe, puis une visite du centre de tri de Vedène.

Sur l'année scolaire 2023/2024, 156 élèves répartis sur 7 classes de CM2 ou double niveau CM1/CM2 ont participé au programme de sensibilisation sur le tri déchets comprenant une intervention en classe et la visite du centre de tri de Vedène.

## III. La lutte contre le brûlage des végétaux et la promotion du compostage

Dans le cadre d'un appel à projet pour la diminution de la production et la lutte contre le brûlage des déchets verts, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de composteurs qu'elle vend à tarif préférentiel (15 €) pour inciter les habitants du territoire à composter ce type de déchets.

Déposer ses déchets fermentescibles dans son composteur, c'est aussi réduire les déchets verts apportés en déchèterie ou les biodéchets jetés dans les ordures ménagères résiduelles.

C'est également diminuer le nombre de kilomètres parcourus pour les transporter et faire baisser les coûts de traitement des déchets. Et bien sûr, produire du compost pour son jardin.



La CCPSMV a conventionné avec l'association OPUS pour la réalisation d'une campagne de déploiement du compostage domestique de septembre 2023 à décembre 2025.

Dans ce cadre, 11 ateliers de distribution ont été réalisés tout au long de l'année 2024, pour un total de 435 foyers sensibilisés et composteurs distribués.

### Nombre de composteurs distribués entre 2020 et 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Châteauneuf de Gadagne	1	2	4	24	96	127
Le Thor	0	5	2	79	90	176
L'Isle sur la Sorgue	29	42	9	58	243	381
Saumane de Vaucluse	2	2	0	1	9	14
Fontaine de Vaucluse	0	4	0	4	1	9

Soit un total de **439 composteurs distribués en 2024** et **707 composteurs distribués depuis 2020**.



En 2024 des sites de compostage collectif ont également été mis en place, afin de permettre aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets.

Un site de compostage partagé comprend 1 bac d'apport, 1 bac de structurant, 3 bacs de maturation.

1 site de compostage partagé a mis en place dans chaque commune du territoire et un site supplémentaire pour la commune de l'Isle sur la Sorgue, soit un total de 6 sites inaugurés en 2024.

La convention comprend également des stands de sensibilisation.

Ainsi, OPUS a participé à :

- 2 stands aux journées des associations,
- 4 stands à la sortie des écoles : entre 20 et 50 parents ont été sensibilisés lors de chaque stand,
- 1 stand lors d'un marché sur la commune du Thor, qui a permis de sensibiliser 40 personnes,
- 1 stand en galerie marchande.

Toujours dans le cadre de l'appel à projet de lutte contre le brûlage des déchets verts et dans l'objectif de limiter l'apport en déchèterie, tout en incitant les habitants à garder leurs végétaux dans leur jardin pour en faire une ressource (mulching, paillage), la CCPSMV a mis en place deux réponses.



Tout d'abord, une convention a été signée avec l'association Le Champ des Possibles pour le broyage à domicile des déchets verts des particuliers. Ainsi, 41 interventions ont été réalisées pour 44 heures de broyage et 204 m<sup>3</sup> de déchets verts broyés.



De plus, depuis le mois de mars 2023, la CCPSMV attribue une aide financière à l'acquisition d'un broyeur ou d'une tondeuse mulching ou d'un kit tondeuse mulching, neuf ou d'occasion. L'objectif de cette action est d'inciter les habitants à traiter leurs végétaux directement dans leur jardin.

En 2024, 18 dossiers ont été validés, dont 14 pour des broyeurs, 3 pour des tondeuses mulching et 1 pour un kit mulching. La CCPSMV a ainsi attribuée la somme totale de 2 050,15 € d'aides en 2024.

#### IV. Les Repair Cafés

L'adoption en 2023 d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, implique la collectivité dans la mise en place de plusieurs actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre à cet engagement, la CCPSMV a organisé 3 Repair Cafés en 2024, en partenariat avec l'association AVILAB :

- 23 novembre 2024 : Sur le marché du Thor
- 26 novembre 2024 : Dans les locaux du centre social de la Cigarette à l'Isle sur la Sorgue
- 07 décembre 2024 : Au sein de l'association AKWABA à Châteauneuf de Gadagne

Les retours des habitants ont été très positifs et les participants nombreux, ce qui montre qu'il y a une attente des citoyens pour être accompagnés dans l'autoréparation et un besoin de poursuivre cette action.

#### Le Thor • Un premier "Repair Café"

Samedi 23 novembre, a eu lieu sur le marché du Thor, le premier "Repair Café" à l'initiative de la communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse avec le soutien logistique de la commune du Thor.



Parfois il faut juste suivre les conseils et apprendre à réparer pour ne pas jeter. Service communication Le Thor

Sabri Khadraoui, agent de sensibilisation et de prévention (service Prévention et valorisation des déchets) a pu accompagner 40 Thorois environ, venus avec leurs petits appareils ménagers dans l'objectif de les réparer plutôt que de les jeter. Pour une première, Sabri Khadraoui est très satisfait. D'autres Repair Café se tiendront à L'Isle-sur-la-Sorgue et Châteauneuf-de-Gadagne en 2024, et l'expérience devrait être reconduite en 2025.

## CHAPITRE 3 : LA REDEVANCE SPECIALE

La redevance spéciale est appliquée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, aux gros producteurs de déchets non ménagers qui produisent plus de 3 000 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine et qui sont collectés par les services de la CCPSMV.

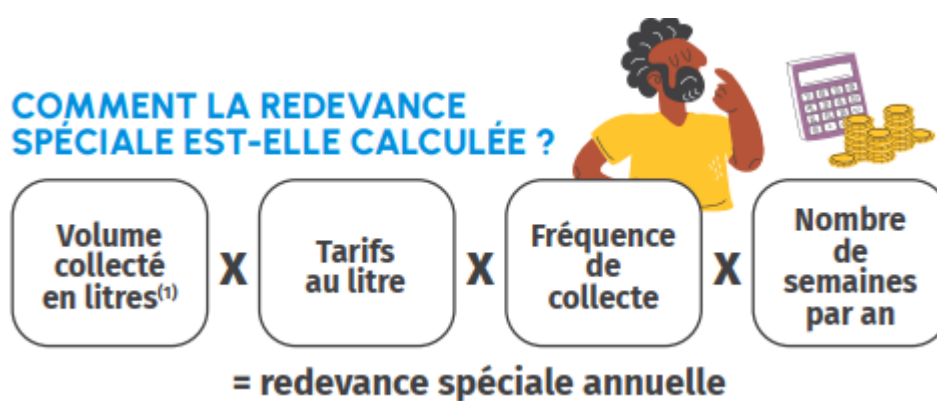
Au regard de l'évolution du coût global de gestion des déchets entre 2017 (année qui a permis de calculer les anciens tarifs de gestion au litre pour les deux matériaux facturés) et l'année 2021 (dernière année de référence connue) qui s'est élevée à + 10,6%, le Conseil Communautaire a souhaité une révision des tarifs de la redevance spéciale pour éviter que les ménages financent ces augmentations de coûts par l'intermédiaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en lieu et place des professionnels.

Au travers de la Redevance spéciale, la CCPSMV a opté pour une approche équilibrée entre réglementation, équité et responsabilisation afin d'inciter les professionnels du territoire à jouer un rôle central dans la réduction des déchets et l'optimisation des coûts de collecte.

### Révision des tarifs de la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2023

Tarifs au litre Redevance Spéciale			
2017		2023/2024	
Ordures ménagères assimilées	Emballages recyclables	Ordures ménagères assimilées	Emballages recyclables
0,02	0,01	0,022	0,011

A noter : le tarif de prise en charge des déchets non ménagers a été fixé en dessous du coût réel supporté par la Communauté de communes pour préserver la vitalité économique du territoire.



En 2024, 36 entreprises et administrations dépassaient une production d'ordures ménagères résiduelles assimilées de 3 000 litres hebdomadaires. Elles comptabilisaient, hors mairies, 169 bacs d'ordures ménagères mis à disposition pour environ 106 420 litres et 65 bacs d'emballages recyclables pour environ 42 580 litres.

Cette redevance a permis à la CCPSMV de financer le service de collecte des déchets à hauteur de 344 166 € en 2024 (398 822 € en 2023).

## Nette diminution du nombre de bacs et des tonnages de déchets des professionnels en 2024

- 🗑️ En 2024, pour les ordures ménagères résiduelles assimilées, avec 16 bacs de 340 litres et 153 bacs de 660 litres collectés à une fréquence moyenne estimée à deux collectes hebdomadaires. La CCPSMV a estimé que les professionnels concernés par la redevance spéciale auraient produits 31,92 tonnes en 2024 (densité OMR 150 kg / m<sup>3</sup>).
- 🗑️ En 2024, pour les emballages recyclables, avec 1 bac de 340 litres et 65 bacs de 660 litres collectés 1 fois par semaine, la CCPSMV a estimé que les professionnels concernés par la redevance spéciale auraient produits 3,2 tonnes d'emballages ménagers recyclables en 2024 (densité emballages 75 kg/m<sup>3</sup>).

### **Les raisons de cette évolution**

- 🗑️ Pour diminuer leur production d'ordures ménagères, les plus gros producteurs de déchets du territoire ont mis en place le tri des emballages recyclables, du carton, du papier et du verre dans leurs locaux et ce, en plus d'éventuels déchets spécifiques à leur secteur d'activité que la collectivité ne peut pas prendre en charge.
- 🗑️ Depuis le 1er janvier 2024, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) impose le tri obligatoire des biodéchets à toutes les entreprises. En réduisant le volume de leurs déchets traités par le service public les professionnels peuvent nettement diminuer leurs frais liés, voire même descendre en dessous du seuil d'assujettissement de la redevance spéciale.
- 🗑️ La collecte des biodéchets pour les professionnels nécessite un service sur mesure et une prestation adaptée aux contraintes de chacun (fréquences de collecte, type de contenants, emplacements...). Pour cette raison, la CCPSMV accompagne les professionnels dans leur démarche et les met en lien avec des prestataires externes plus à même de répondre efficacement à leurs besoins.



## Chapitre 4

### 2 déchèteries intercommunales

#### L'Isle sur la Sorgue et Le Thor / Châteauneuf de Gadagne



Les déchèteries intercommunales de la Communauté de Communes sont ouvertes du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 hors jours fériés.



Le personnel de la Communauté de Communes assure l'accueil, contrôle la qualité du tri, assure l'entretien du haut de quai des déchèteries et du contrôle d'accès de la déchèterie du Thor en régie.

Au total, 6 agents sont affectés sur les deux sites.

Le contrôle d'accès de la déchèterie de l'Isle sur la Sorgue, le transport et le traitement des déchets sont assurés en prestation :

Site	Désignation	Société retenue	Lieu
Déchèteries	Conditionnement, tassage, manutention et transport	PASINI	La Farlède
	Traitement, valorisation et caractérisation des encombrants	SUEZ ENVIRONNEMENT	Montfavet
	Traitement, valorisation des gravats	ECOS	Pernes-les-Fontaines
	Traitement, valorisation du bois	SUEZ ENVIRONNEMENT	Entraigues-sur-la-Sorgue
	Traitement, valorisation des cartons	SUEZ ENVIRONNEMENT	Vedène
	Traitement, valorisation des ferrailles et batteries	ROSSI	Monteux
	Traitement et transport des Déchets Diffus Spécifiques	CHIMIREC SOCODELI	Beaucaire
	Contrôle des accès	SURIVEIL	Pernes-les-Fontaines

## I. La plateforme à déchets verts

La plateforme à déchets verts de la CCPSMV a ouvert ses portes le 02 septembre 2024



La CCPSMV valorise désormais ses déchets verts d'une manière plus respectueuse de l'environnement grâce au broyage sur site et à la livraison du broyat chez les agriculteurs du territoire.



La plateforme permet aux usagers, un déchargement simplifié au sol de leurs déchets verts.

Du broyat et du compost sont mis à disposition gratuitement sur place

La gestion de la plateforme à déchets verts est assurée par un prestataire :

<b>Plateforme à déchets verts</b>	Gestion de la plateforme à déchets verts	ALCYON	Bollène
	Broyage des déchets verts	ALCYON	Bollène
	Transport des déchets verts	ALCYON	Bollène



## II. Les déchets autorisés et refusés – Le cabanon du réemploi

### Les déchets autorisés :



### **Les déchets refusés :**

Ordures ménagères, médicaments, déchets médicaux, boues, cadavres d'animaux, cendres, souches d'arbres, pneus poids lourds ou agricoles ou génie civil, carcasse ou épave automobile, cuve à hydrocarbures, bois créosoté, amiante, produits radioactifs, produits explosifs, produits biologiques.

### **Le cabanon du réemploi :**

Afin de réduire les déchets, la CCPSMV a mis en place le cabanon du réemploi à la déchèterie de L'Isle sur la Sorgue.

Mis en service à la fin du mois d'Avril 2022, ce local permet d'éviter à certains objets ou matériels d'être détruits alors qu'ils peuvent avoir une seconde vie. Ces objets sont laissés à disposition d'autres usagers qui en ont besoin. Cet espace diminue ainsi le gaspillage et favorise l'économie circulaire.



## III. **Contrôle d'accès des déchèteries**

Au 31 décembre 2024, plus de 20 000 comptes sont enregistrés permettant l'accès aux deux déchèteries intercommunales.

- 825 comptes "particuliers" créés
- 19 171 comptes "particuliers" actifs



### **Fréquentation des sites en 2024**

#### **Accès gratuits**

L'accès est autorisé aux particuliers et aux associations (à but non lucratif) du territoire du lundi au samedi. Il est gratuit dans la limite de 18 accès aux sites par an (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Des passages supplémentaires peuvent être octroyés sur demande justifiée et sous réserve d'acceptation du service. Les apports sont limités à 3m<sup>3</sup> par jour, tous types de déchets acceptés confondus.

- Nombre de passages des particuliers, professionnels, associations, collectivités : 89 021
- 15 107 particuliers ont utilisé leur carte au moins une fois, soit 79% des particuliers
- 120 usagers ont demandé des passages supplémentaires soit 0,6% des particuliers
- Sur 120 demandes de passages supplémentaires, seuls 65 usagers ont usé des passages accordés

nombre d'entrées tous sites confondus													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
2023	6258	7034	10029	9582	8671	8747	8170	8377	8710	9267	7841	7478	100164
2024	6314	7435	7720	9085	9024	5002	8079	7926	6251	9019	7332	5834	89021
évolution	1%	6%	-23%	-5%	4%	-43%	-1%	-5%	-28%	-3%	-6%	-22%	-11%

## Accès payants : professionnels "territoire" et "hors territoire"

L'accès pour les artisans, commerçants, exploitants agricoles ou tout autre organisme ayant une activité commerciale économique à but lucratif, est autorisé du lundi au vendredi.

Il est interdit le samedi.

Ce service est payant selon le montant de la redevance fixée par la Communauté de Communes.

Tarifs d'accès des professionnels	
Professionnel du territoire	Professionnel hors territoire
31 € / passage	53 € / passage

nombre d'entrées des professionnels tous sites confondus													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
2023	69	62	69	79	80	75	68	67	102	90	106	101	968
2024	94	112	107	87	87	59	103	83	110	192	158	125	1317
évolution	36%	81%	55%	10%	9%	-21%	51%	24%	8%	113%	49%	24%	36%

- 757 comptes "professionnels" ouverts, soit 82 comptes de plus que l'année 2023
- 1 317 passages réalisés, soit une augmentation de 36% par rapport à l'année 2023
- 170 professionnels ont utilisé leur carte au moins une fois, soit 23%.

## Redevance des professionnels perçue en 2024

	Nombre de passages réalisés	Montant de la redevance	Montant TTC
Professionnels	1 303	31	40 393 €
Professionnels hors territoire	41	53	2 173 €
<b>TOTAL TTC perçu par la CCPSMV</b>			<b>42 556 €</b>

## Le renforcement des contrôles d'accès

En septembre 2024, la CCPSMV a pris la décision de renforcer le contrôle des accès aux déchèteries dans le but d'améliorer la gestion des déchets entrants ainsi que d'assurer une meilleure sécurité des sites.

Cette mesure vise à limiter l'accès aux installations uniquement aux usagers autorisés afin de garantir une utilisation optimale des équipements.

Elle permet également de mieux surveiller les flux de déchets, d'optimiser les ressources et de prévenir les comportements abusifs.

Le renforcement du contrôle des accès inclut l'introduction de vérification de l'identité de l'utilisateur, du déchet apporté et d'en estimer le volume.

#### IV. Evolution des tonnages collectés sur les sites

	2022			2023			2024			EVOLUTION	
	ISS	LT	TOTAL	ISS	LT	TOTAL	ISS	LT	TOTAL		
<b>ENCOMBRANTS</b>	1888	1327	3215	1656	1227	2883	1429	1093	2522	-361	-13%
BOIS	546	458	1004	477	399	876	500	357	857	-19	-2%
GRAVATS	2235	1605	3840	2229	1586	3815	1521	1305	2825	-990	-26%
CARTONS	149	120	269	128	98	226	120	82	201	-25	-11%
DECHETS VERTS	2352	1737	4089	2140	1743	3883	2217	2039	4255	372	10%
FERRAILLES	267	226	493	245	209	454	219	215	433	-21	-5%
<b>TOTAL FLUX EN BENNES</b>	<b>7437</b>	<b>5473</b>	<b>12910</b>	<b>6875</b>	<b>5262</b>	<b>12137</b>	<b>6005</b>	<b>5090</b>	<b>11095</b>	<b>-1042</b>	<b>-9%</b>
<b>DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES</b>	14,8	25,7	40,5	28	29	57	29,7	36,5	66,2	9,2	16%
ECODDS	16,0	11,0	27,0	17	11	28	19,3	11,4	30,7	2,7	10%
DEEE	167,0	161,0	328,0	159	133	292	175,3	139,6	315,0	23,0	8%
ECOMAISON	490,0	306,0	796,0	487	319	806	511,6	322,6	834,2	28,2	4%
<b>HUILES MINERALES ET VEGETALES</b>	15,2	9,9	25,1	9,4	7,7	17,1	11,9	6,6	18,6	1,5	8%
PNEUS	7,8	5,8	13,6	8	6,1	14,1	6,5	6,4	12,9	-1,3	-9%
AMPOULES ET NEONS	0,5	0,6	1,1	0,9	0,7	1,6	0,9	0,9	1,7	0,1	7%
PILE	1,2	0,6	1,8	0,8	1,2	2	1,3	1,2	2,6	0,6	28%
CAPSULES NESPRESSO	2,9	2,1	4,9	1,6	2,4	4	2,1	1,4	3,4	-0,6	-14%
<b>TOTAL ECO ORGANISMES ET DECHETS DIFFUS</b>	<b>715,3</b>	<b>522,6</b>	<b>1237,9</b>	<b>711,7</b>	<b>510,1</b>	<b>1221,8</b>	<b>758,6</b>	<b>526,6</b>	<b>1285,2</b>	<b>63,4</b>	<b>5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8152,3</b>	<b>5995,6</b>	<b>14147,9</b>	<b>7586,7</b>	<b>5772,1</b>	<b>13358,8</b>	<b>6763,2</b>	<b>5616,6</b>	<b>12379,8</b>	<b>-979,0</b>	<b>-7%</b>

Après une diminution des tonnages accueillis en déchèteries en 2022 (- 5%) et en 2023 (-6%), on constate la poursuite de cette diminution à hauteur de 7% en 2024.


#### V. Les indicateurs financiers

##### 🗑️ Déchèterie de L'Isle sur la Sorque

	BOIS	ENCOMBRANTS	METAL	GRAVATS	CARTONS	VEGETAUX	DDS	TOTAL
<b>TRANSPORT</b>	499,76	1429,19	218,87	1520,52	119,7	2216,56		<b>6004,6</b>
prix HT/tonne	22,94 €	22,03 €	17,25 €	3,89 €	27,35 €	17,41 €		
coût transport	11 464,49 €	31 485,06 €	3 775,51 €	5 914,82 €	3 273,80 €	38 590,31 €	transport inclus	94 503,99 €
forfait tassage	12 650,48 €	12 650,48 €	12 650,48 €	12 650,48 €	12 650,48 €	37 951,44 €	dans le	101 203,84 €
location bennes	1 137,00 €	1 137,00 €	1 137,00 €	738,84 €	1 137,00 €	3 411,00 €	traitement	8 697,84 €
total HT	25 274,91 €	45 294,57 €	17 580,24 €	19 308,03 €	17 088,63 €	79 970,16 €		204 516,54 €
coût TTC	<b>26 665,03 €</b>	<b>47 785,77 €</b>	<b>18 547,15 €</b>	<b>20 369,97 €</b>	<b>18 028,50 €</b>	<b>84 368,52 €</b>		<b>215 764,94 €</b>
<b>TRAITEMENT</b>	499,76	1429,19	218,87	1520,52	119,7	2216,56		<b>6004,6</b>
prix HT/tonne	72,00 €	255,00 €		8,00 €	50,00 €	52,00 €		
coût traitement HT	35 982,72 €	364 443,45 €	rachat	12 164,16 €	5 985,00 €	115 261,12 €	24 927,83 €	558 764,28 €
coût traitement TTC	<b>37 961,77 €</b>	<b>400 887,80 €</b>		<b>12 883,19 €</b>	<b>6 314,18 €</b>	<b>121 600,48 €</b>	<b>27 697,59 €</b>	<b>607 345,01 €</b>
<b>COÛT TTC TRANSPORT + TRAITEMENT</b>								823 109,95 €
<b>CHARGES SALARIALES</b>								128 694,01 €
<b>COÛT TOTAL TTC TRANSPORT + TRAITEMENT + SALAIRES</b>								951 803,96 €

##### 🗑️ Déchèterie le Thor – Châteauneuf-de-Gadagne

	BOIS	ENCOMBRANTS	METAL	GRAVATS	CARTONS	VEGETAUX	DDS	TOTAL
<b>TRANSPORT</b>	357,14	1093,16	214,62	1304,62	81,66	2038,78		<b>5089,98</b>
prix HT/tonne	19,21 €	15,70 €	14,96 €	5,73 €	19,34 €	14,57 €		
coût transport	6 860,66 €	17 162,61 €	3 210,72 €	7 475,47 €	1 579,30 €	29 705,02 €	transport inclus	65 993,79 €
forfait tassage	12 650,48 €	12 650,48 €	12 650,48 €	12 650,48 €	12 650,48 €	25 300,96 €	dans le	88 553,36 €
location bennes	1 137,00 €	1 137,00 €	1 137,00 €	738,00 €	1 137,00 €	2 274,00 €	traitement	7 560,00 €
total HT	20 648,14 €	30 950,09 €	16 998,20 €	20 863,95 €	15 366,78 €	57 279,98 €		162 107,15 €
coût TTC	<b>21 783,79 €</b>	<b>32 652,35 €</b>	<b>17 933,10 €</b>	<b>22 011,47 €</b>	<b>16 211,96 €</b>	<b>60 430,38 €</b>		<b>171 023,05 €</b>
<b>TRAITEMENT</b>	357,14	1093,16	214,62	1304,62	81,66	2038,78		<b>5089,98</b>
prix HT/tonne	72,00 €	255,00 €		8,00 €	50,00 €	52,00 €		
coût HT traitement	25 714,08 €	278 755,80 €	rachat	10 436,96 €	4 083,00 €	106 016,56 €	30 467,35 €	455 473,75 €
coût traitement TTC	<b>27 128,35 €</b>	<b>306 631,38 €</b>		<b>11 010,99 €</b>	<b>4 307,57 €</b>	<b>116 618,22 €</b>	<b>33 852,61 €</b>	<b>499 549,12 €</b>
<b>COÛT TTC TRANSPORT + TRAITEMENT</b>								670 572,17 €
<b>CHARGES SALARIALES</b>								128 694,01 €
<b>COÛT TOTAL TTC TRANSPORT + TRAITEMENT + SALAIRES</b>								799 266,18 €

 **Totaux des 2 déchèteries 2024**

<b>COÛT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>COÛT TTC TRANSPORT + TRAITEMENT</b>	<b>COÛT CHARGES SALARIALES</b>
1 493 682, 12 €	257 388,02 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT : 1 751 070, 14 €</b>	

<b>RECETTES</b>			
<b>RACHATS MATERIAUX</b>		<b>SOUTIENS ECO ORGANISMES</b>	
METAL	88 030,51 €	ECOMAISON	13 779,00 €
CARTONS	42 635,14 €	ECODDS	3 613,00 €
		ECOSYSTEM	30 000,07 €
<b>TOTAL RECETTES : 178 057,72 €</b>			

<b>COÛT NET DECHETERIES 2024 : 1 573 012,42 €</b>
---

## Chapitre 5 : Les indicateurs financiers Collecte et déchèteries intercommunales

### I. Budget Collecte et Traitement

CHAPITRES	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	Variation % N/N-1
011 - Charges générales	1 335 458 €	1 630 084 €	1 779 101 €	9,14%
012 - Charges de personnel	1 221 376 €	1 236 008 €	1 218 751 €	-1,40%
042 - Dotation aux amortissements	350 539 €	363 551 €	381 696 €	4,99%
65 - Autres charges de gestion courante	2 072 449 €	2 113 565 €	2 059 685 €	-2,55%
66 - Charges financières	- 416 €	- 673 €	0 €	-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 979 407 €</b>	<b>5 342 535 €</b>	<b>5 439 233 €</b>	<b>1,81%</b>
013 - Atténuations de charges	37 275 €	10 194 €	14 872 €	45,89%
042 - Opérations entre sections	0 €	0 €	0 €	0,00%
70 - Produits des services et du domaine	499 865 €	541 472 €	494 029 €	-8,76%
74 - Dotations et participations	315 996 €	345 677 €	348 747 €	-,89%
75 - Autres produits de gestion courante	11 629 €	50 027 €	4 892 €	-90,22%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>864 765 €</b>	<b>947 370 €</b>	<b>862 540 €</b>	<b>-8,95%</b>

CA : Compte Administratif

*Calcul du montant/habitant, hors impôts et taxes (TEOM) = Total dépenses fonctionnement - Atténuations de charges – Produits des services – Dotation et participations – Autres produits de gestion courante / nombre d'hab.*

#### Coût par habitant sur l'ensemble du territoire

- ✓ 2024 (34 942 hab.) : 130,98 €
- ✓ 2023 (34 517 hab.) : 127,33 €
- ✓ 2022 (34 556 hab.) : 119,07 €

### II. Déchèteries de L'Isle sur la Sorgue et du Thor / Châteauneuf de Gadagne

CHAPITRES	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	Variation % N/N-1
011 - Charges générales	1 517 197 €	1 594 140 €	1 443 875 €	-2,08%
012 - Charges de personnel	221 705 €	245 545 €	257 388 €	-2,76%
042 - Dotation aux amortissements	237 351 €	148 795 €	144 229 €	-16,78%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 976 253 €</b>	<b>1 988 480 €</b>	<b>1 845 492 €</b>	<b>-7,19%</b>
013 - Atténuations de charges	1 899 €	0 €	0 €	0,00%
042 - Opérations entre sections	47 570 €	45 320 €	46 981 €	3,67%
70 - Produits des services et du domaine	191 410 €	152 580 €	183 918 €	20,54%
74 - Dotations et participations	263 653 €	256 070 €	264 845 €	3,43%
75 - Autres produits de gestion courante	2 000 €	240 €	881 €	267,08%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>506 533 €</b>	<b>454 210 €</b>	<b>496 625 €</b>	<b>9,34%</b>

#### Dépenses par habitant sur l'ensemble du territoire

- ✓ 2024 (34 942 hab.) : 38,60 €  
(-13,5% par rapport à 2023)
- ✓ 2023 (34 517 hab.) : 44,00 €
- ✓ 2022 (34 556 hab.) : 42,53 €

### III. La TEOM perçue

#### Résultat de l'exercice 2024

CHAPITRES	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	Variation % N/N-1
731 - Fiscalité locale (TEOM)	5 684 414 €	6 134 555 €	6 555 784 €	6,87%
<b>RECETTE FONCTIONNEMENT</b>				

### IV. Recettes issues de la collecte des déchets

Les ventes de matériaux sur les tonnes collectées ont rapporté **275 456.46 €** en 2024 contre 203 508,23 en 2023.

#### Recettes des ventes de matériaux entre 2022 et 2024

	2022		2023		2024	
	Tonnes	Recettes	Tonnes	Recettes	Tonnes	Recettes
Acier	28	5 373 €	32	6 122 €	37,27	7 391,05 €
Aluminium	9	6 007 €	5	3 096 €	8,92	6 115,28 €
Plastiques	116	47 272 €	81	9 980 €	178,39	26 202,77 €
Briques alimentaires	0	-	22	290 €	10,12	131,56 €
Papiers dans les emballages	0	-	0	-	-	-
Papiers en colonnes	377	54 335 €	272	26 821 €	301,5	34 263,44 €
Verre	979	27 246 €	983	29 030 €	960,06	30 508,86 €
Ferrailles en déchèterie	482	119 267 €	454	78 358 €	483,03	88 030,51 €
Cartons dans les emballages	203	23 227 €	126	5 855 €	304,40	24 134,55 €
Cartons dans les colonnes	174	20 564 €	138	10 807 €	152,43	16 043,41 €
Cartons en déchèterie	447	55 343 €	415	33 150 €	380,68	42 635,14 €
Cartons des commerces	En mélange avec les cartons en déchèterie		En mélange avec les cartons en déchèterie		En mélange avec les cartons en déchèterie	
				<b>TOTAL</b>	<b>2 816,80</b>	<b>275 456,46 €</b>

La CCPSMV perçoit des soutiens de la part des éco-organismes en fonction de ses performances de tri, de ses installations, de sa communication et de ses projets.

Ces structures sont des sociétés de droits privés à but non lucratif qui regroupent des entreprises concernées par les filières de responsabilité élargie du producteur (REP). En d'autres termes, les fabricants et distributeurs d'objets ou d'emballages financent une partie du traitement de leurs produits en fin de vie.

6 éco-organismes soutiennent la CCPSMV :

- CITEO : collecte, tri et recyclage des emballages et des papiers ;
- Ecosystème : collecte, tri et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, des lampes et des néons ;
- Eco DDS : collecte, tri et recyclage des produits dangereux ;
- Eco-mobilier devenu Eco-maison : collecte, tri et recyclage des éléments d'ameublement et de literie ;
- Re-fashion : collecte, tri et recyclage des textiles et maroquinerie ;
- Corepile : collecte, tri et recyclage des piles.

### 1. Soutiens des éco-organismes à la CCPSMV

	2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	Soutien	Tonnes	Soutien	Tonnes	Soutien	Tonnes	Soutien
<b>Déchets électrique (OCAD3E et écosystème)</b>	341	27 601 €	327	26 408 €	290	26 770 €	315	30 068 €
<b>Déchets d'éléments d'ameublement (Ecomaison)</b>	797	19 051 €	790	21 118 €	420	21 879 €*		13 295€
<b>Articles de bricolage et de jardins (Ecomaison)</b>								354 €
<b>Jeux et Jouets (Ecomaison)</b>								130 €
<b>Déchets toxiques (éco DDS)</b>		3 264 €		3 272 €		3 199 €		3 613 €
<b>Textiles (éco-TLC/Re-fashion)</b>								

### 2. Soutiens de CITEO perçus par la CCPSMV

	2021	2022	2023	2024
Papier	8 228 €	25 222 €	22 361 €	19 436 €
Emballages	164 760 €	192 100 €	181 460 €	120 000 €

**TOTAL SOUTIENS 2024 : 186 896,00 €**

La CCPSMV perçoit également des soutiens dans le cadre de la réalisation de projets suite à des demandes de subventions déposées auprès de différents organismes.

Nom du projet	2021	2022	2023	2024
Collecte à vélo (CITEO)	8 863 €		19 287 €	
Contrat AAP 2022 P4 Collecte (CITEO)		17 524 €	35 047 €	35 047 €
Signature de l'AAP Collecte 202312 1				57 290 €
Construction d'un PLPDMA (Région PACA)		14 700 €		
Tri à la source des bio déchets : compostage + étude collecte des bio déchets (Région PACA)		93 144 €	12 335 €	
Refonte de la redevance spéciale			6 975 €	
Lutte contre les déchets abandonnés (CITEO)			30 321 €	100 981 €
Plateforme Déchets verts (ADEME)				156 400 €

## Synthèse globale des indicateurs financiers de la CCPSMV Budget Collecte, Déchèteries et Traitement

CHAPITRES	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	Variation % N/N-1
011 - Charges générales	2 852 655 €	3 224 224 €	3 222 976 €	-0,04%
012 - Charges de personnel	1 443 081 €	1 483 625 €	1 476 139 €	-0,50%
042 - Dotation aux amortissements	587 890 €	512 346 €	525 925 €	2,65%
65 - Autres charges de gestion courante	2 072 449 €	2 113 535 €	2 059 685 €	-2,55%
66 - Charges financières	-416 €	-673 €	0 €	-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 955 660 €</b>	<b>7 333 087 €</b>	<b>7 284 725 €</b>	<b>-0,66%</b>
013 - Atténuations de charges	39 174 €	10 194 €	14 872 €	45,89%
042 - Opérations entre sections	47 570 €	45 320 €	46 981 €	3,67%
70 - Produits des services et du domaine	691 275 €	694 052 €	677 947 €	-2,32%
731 - Fiscalité locale (TEOM)	5 684 414 €	6 134 555 €	6 555 784 €	6,87%
74 - Dotations et participations	579 649 €	601 746 €	613 592 €	1,97%
75 - Autres produits de gestion courante	13 629 €	50 267 €	5 773 €	-88,51%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 055 711 €</b>	<b>7 536 134 €</b>	<b>7 914 949 €</b>	<b>5,03%</b>



*Calcul du montant/habitant, hors impôts et taxes (TEOM) = Total dépenses fonctionnement - Atténuations de charges - Produits des services - Dotation et participations - Autres produits de gestion courante / nombre d'hab.*

### Coût par habitant sur l'ensemble du territoire

- ✓ 2024 (34 942 hab.) : 169,58 €
- ✓ 2023 (34 517 hab.) : 171,84 €
- ✓ 2022 (34 556 hab.) : 161,60 €

## Conclusions

### Une situation financière positive

-  **L'année 2024 a été marquée par une légère diminution des dépenses de gestion des déchets** (- 48 K €) . Couplée à une augmentation des recettes de fonctionnement, ce qui permet d'afficher un résultat positif et une dépense à l'habitant qui diminue pour la première fois depuis 2021.
-  Le renforcement du contrôle des accès en déchèteries a permis une nette augmentation du nombre de badgeages des professionnels et donc des recettes liées.

### Des progrès constatés...

Malgré l'augmentation de la population, la baisse globale de la quantité de déchets ménagers et assimilés se poursuit.

De même, la diminution des encombrants en déchèterie est à souligner : - 11,5% en 2023, -13% en 2024, qui représente une baisse significative.

Une augmentation de 130 tonnes des emballages ménagers collectés donc de déchets triés valorisés.

Une dynamique prometteuse concernant les déchets verts et les biodéchets (poursuite des aides aux particuliers, développement des composteurs individuels et partagés, mise en place de la plateforme à végétaux, sensibilisation sur le sujet...).

### ... mais une vigilance à maintenir

Plusieurs points restent à surveiller :

Les erreurs de tri des emballages recyclables par les ménages et les non ménages.

La quantité globale de déchets produits qui reste élevée.

## Perspectives

Au regard de ces conclusions, la mise en œuvre du plan d'actions validé en 2021 ayant pour objectif de maîtriser l'envol des coûts relatifs à la gestion des déchets doit se poursuivre.

Ce plan comporte 21 actions sur une durée de 6 ans et propose à la fois des mesures permettant d'optimiser les collectes, de diminuer la quantité de déchets générés et de responsabiliser les producteurs de déchets.

### L'année 2024 a vu :

- ✓ La poursuite du déploiement des actions prévues dans le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ L'ouverture d'une plateforme de stockage et broyage des végétaux ;
- ✓ La poursuite de la distribution soutenue de composteurs individuels et l'installation de composteurs partagés et collectifs ;
- ✓ Le lancement d'une expérimentation de collecte des biodéchets dans les centres-villes et centres-villages ;

- ✓ La modification des contrôles d'accès aux déchèteries intercommunales ;
- ✓ L'élargissement du nombre de matériaux à trier dans les déchèteries ;
- ✓ Un travail important d'accompagnement des producteurs non-ménagers pour réduire et mieux trier les déchets qu'ils génèrent dans le cadre de la refonte de la redevance spéciale.

### **Premières actions engagées en 2025**

- ✓ La poursuite des actions prévues dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ Démarrage des conventions pour les professionnels assujettis à la redevance spéciale ;
- ✓ Poursuite du déploiement des bornes à biodéchets dans les centres des communes ;
- ✓ Mise en place de nouvelles filières pour le tri des déchets du bâtiment dans les déchèteries.

## Annexe 1 : Evolution du prix de reprise à la tonne des matériaux sur l'année 2024

	MENSUEL					TRIMESTRIEL			
	Cartons Déchèteries	Cartons colonne	Papier	Ferraille	EMR	Verre	Plastique	Acier	Alu
Janvier		70,28 €	81,10 €	231,00 €	51,06 €				
Février	70,18 €			229,00 €	51,35 €	34,60	149,27	211,23	
Mars			97,80 €	206,00 €					
Avril			112,40 €	209,00 €	83,49 €				
Mai		128,04 €	134,00 €	216,00 €	77,69 €	35,22	71,22	202,55	685,57
Juin	135,54 €		134,50 €	215,00 €					
Juillet	123,10 €		133,60 €	212,00 €					
Août	116,01 €	116,01 €	134,10 €	202,00 €		30,85	268,90		
Septembre	113,30 €		103,00 €	174,00 €	94,27 €				
Octobre	101,26 €	101,26 €	124,60 €	169,00 €					
Novembre	90,95 €		92,60 €	170,00 €		25,29	103,00	181,06	
Décembre	82,72 €		100,30 €	155,00 €					
Prix moyen de reprise 2024	104,13 €	103,90 €	113,45 €	199,00 €	71,57 €	31,49	148,10	198,28	685,57